

**UNE ENQUETE SUR L'ASSURANCE CONTRE LE FEU**

Par l'Association des Manufacturiers Canadiens

Le 31 mai le Comité d'Assurance sur le feu du Conseil Exécutif de l'Association des Manufacturiers Canadiens a envoyé une lettre circulaire aux Membres de l'Association faisant remarquer entre autres choses que plus de 35 p. c. de toutes les primes payées aux Compagnies d'Assurance sur le Feu au Canada étaient dépensés pour commissions, dépenses d'administration et profits. La lettre demandait le montant d'assurance pris par chaque membre et le taux payé, et invitait les suggestions.

Les réponses reçues jusqu'à date, dit l'Industrial Canada, ont surpassé en nombre les réponses faites à toutes autres circulaires envoyées par le bureau. En outre, les réponses sont unanimes à approuver l'action de l'Association en faisant des démarches pour obtenir l'assurance à meilleur marché.

Ci-dessous sont donnés quelques courts extraits de plusieurs des lettres reçues et qui indiquent le sentiment général existant dans tout le Canada et l'appui donné au Comité d'Assurance. Ces réponses représentent les vues de manufacturiers qui ont écrit de: Almonte, Barnet, Brockville, Cobourg, Gananoque, Hamilton, Hanover, Kincardine, Kingston, London, Montréal, New-Glasgow, Owen Sound, Oxford, Peterborough, Petrolia, Picton, Port Dalhousie, Prescott, Québec, St. Catharines, St Hyacinthe, St Jean, Trois Rivières, Toronto, Walkerville et Winnipeg.

Extraits de Lettres

"En réponse, nous dirons que nous considérons les taux actuels d'assurance excessifs et une extorsion. Les taux sur notre manufacture ont avancé en deux ans de \$1.40 à \$2.97. La dernière augmentation de 20% a été faite depuis le feu de Toronto. Nous sommes désireux de payer un taux raisonnable, mais le taux tel qu'établi, par l'Association des

**The Accident & Guarantee Co'y.**

OF CANADA

185 rue St-Jacques, MONTREAL.

Capital autorisé . . . . \$1,000,000.00  
 " souscrit . . . . . 250,000.00  
 Payé en espèces . . . . . 45,000.00  
 Réserve . . . . . 5,000.00

DEPOT AU GOUVERNEMENT

Déposé chez le Receveur Général pour la sauvegarde des intérêts des porteurs de polices.

Evaluation du Gouvernement, \$38,583.00

FRED. E. NELSON, Président.  
 JAMES MORGAN, Vice-Président.  
 JAMES DAVIDSON, 2nd Vice-Prés  
 G. I. GODDARD, Directeur Gérant.

Agents demandés dans tous les districts non représentés au Canada.

**LE CREDIT COMMERCIAL**

Chambre 13 Edifice La Presse

TEL. BELL. MAIN 3555. MONTREAL

SPÉCIALITÉ: Achat, Collection et règlement de comptes. Une visite sollicitée.

**LA PROVINCIALE**

MUTUELLE-PRIME FIXE

Assurance Contre le Feu.

Bureau-chef: EDIFICE GUARDIAN

160, RUE ST-JACQUES

MONTREAL.

Cette Compagnie n'a aucune réclamation pendante, soit contestée ou non payée et offre toutes garanties voulues.

**"La Foncière"**

Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu.

Bureau Principal: 68 rue St-Jacques, Montreal

On demande des Agents intelligents et actifs, partout où la Compagnie n'est pas représentée. Contrat avantageux; commissions rémunératrices.

Demandez notre prospectus. S'adresser aux bureaux de la Compagnie.

Assureurs est déraisonnable. Nous avons 60% de nos assurances dans des Compagnies qui nous chargent \$1.00 qui sont heureuses d'obtenir notre assurance à ce taux. Nous avons confiance que, vous aurez du succès dans votre entreprise pour ajuster les taux d'assurance."

"Nous avons l'espoir que vous protesterez aussi fort que vous le pouvez faire, car il devient ruineux de payer des taux d'assurance de cette sorte. De pareils taux font qu'on s'assurera moins ou que des compagnies municipales se formeront pour se charger de l'assurance dans les villes mêmes. Nous espérons que vous serez assez heureux pour mettre fin à cet abus."

LE MAL DES COMMISSIONS

"Nous pensons que ce qui fait le fort coût de l'assurance c'est que les dépenses d'administration, y compris la commission aux agents, sont réellement trop fortes et que l'inspection n'est pas assez soigneuse. L'un agit sur l'autre. C'est-à-dire, qu'une forte commission fait que l'opération est très profitable à l'agent, et comme il n'a pas d'intérêt financier dans la perte, il tient pratiquement la Compagnie par la gorge, et en menaçant de transporter ailleurs l'affaire, qui est indubitablement bonne, il force le gérant à accepter des risques que son jugement lui dit être une perte possible."

"Nous sommes purement d'accord avec vous en cette matière, et nous avons confiance que quelque chose peut être fait pour remédier à cette condition injuste des affaires."

ASSURANCE CO-OPERATIVE

"Nous avons l'espoir que vous pensez bien qu'il n'est pas prématuré de suggérer l'idée que l'Association des Manufacturiers Canadiens pourrait possiblement établir un sujet d'Assurance Co-Opérative parmi les membres de la dite association."

(A suivre)

**SYSTEME DE COTISATION.**

**Ordre Indépendant des Forestiers**

L'ANNEE 1903

Payé aux Veuves, aux Orphelins et aux frères frappés d'incapacité... \$1,658,108.92  
 Payé en bénéfices de maladies et de mortalité..... 192,163.71  
 Augmentation du nombre de membres durant l'année..... 14,123  
 Augmentation de l'actif durant l'année..... 1,234,23.727

Pourcentage d'accroissement d'assurance en vigueur durant l'année... 4.97%  
 Pourcentage d'accroissement de l'actif durant l'année..... 19.75%  
 Chiffre de la mortalité par 1,000, étant .14 de moins qu'en 1902..... 6.46

Pour toute information relative au système d'assurance fraternelle de l'O. I. F. s'adresser à tout officier ou membre de la Société.